

Compte rendu analytique du conseil de communauté du 18 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 87

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Alice BENAVENTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Michel JESER, Régis CASSAROUME, Gilbert AURRIAC (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Anthony BERBEL (pouvoir à M. François MATEOS), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Jeanne LUGA, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Christine LABORDE (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport 1 : Dispositif "Territoires d'industrie" : signature de conventions avec l'Etat, les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine/Occitanie et différents acteurs.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 1.

Rapport 2 : Mission Locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez : modification de la convention.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.

Rapport 3 : Approbation de la convention partenariale de développement local entre le Département 64 et la CCLO.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.

Rapport 4 : Délégation d'actions d'intérêt métropolitain en matière de portage du groupe d'action locale engagé dans le programme Leader 2014-2020.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 86 voix pour et 1 abstention, du rapport n° 4.

Rapport 5 : Délégation d'actions d'intérêt métropolitain en matière de politiques contractuelles.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 86 voix pour et 1 abstention, du rapport n° 5.

Rapport 6 : Acquisition d'une bande de terre appartenant au syndicat Gave et Baise le long de la propriété Rio Tinto.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.

Rapport 7 : Acquisition de terrains agricoles sur la commune d'Artix.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 86 voix pour et 1 abstention, du rapport n° 7.

Rapport 8 : Viellenave-d'Arthez : acquisition d'une parcelle sur laquelle est édifié un bâtiment auprès de la commune et vente de ce local loué par crédit-bail à la société Les fruits de Troufette représentée par Mme Oliveira.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.

Rapport 9 : Centre Michel Carval à Artix : vente d'un local à la société APOLLO.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.

Rapport 10 : Zone de la plaine à Os-Marsillon : vente d'une emprise à la société BGMS en vue de son extension.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.

Rapport 11 : Bilan de la politique foncière 2018.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.

Rapport 12 : Convention avec la chambre d'agriculture pour la mise en place des marchés de producteurs de pays hebdomadaires.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.

Rapport 13 : Convention avec la chambre d'agriculture pour l'organisation des marchés de producteurs de pays festifs - Saison 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.

Rapport 14 : Indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du cœur de ville d'Orthez subis par 3 commerces.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 86 voix pour et 1 voix contre, du rapport n° 14.

Rapport 15 : Pays d'art et d'histoire Orthez Béarn des gaves : demande de subvention 2019 auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.

Rapport 16 : Interdiction de la pêche au saumon : motion de soutien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.

Rapport 17 : Adhésion de la bibliothèque publique de Lucq-de-Béarn au pôle lecture.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17.

Rapport 18 : Attribution d'une subvention à l'Association pour le Développement et l'Enseignement et des Recherches auprès des universités, des centres de recherches et des entreprises d'Aquitaine (ADERA) pour le projet CANOE.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18.

Rapport 19 : Transport à la demande (TAD) : renouvellement de la convention de délégation de compétence du Conseil régional.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19.

Rapport 20 : Réemploi des déchets par l'association Créa'locale : convention de partenariat.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.

Rapport 21 : Connaissance du patrimoine naturel de la CCLO dans le cadre de la trame verte et bleue : signature d'une convention cadre avec le conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.

Rapport 22 : Convention pour la création d'un service commun en matière d'ingénierie et d'assistance dans le cadre de l'aménagement des territoires communaux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.

Rapport 23 : Rapport annuel 2018 de la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées ou âgées.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.

Rapport 24 : Adhésion à la mission archives du Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques : nouvelle convention.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.

Rapport 25 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 25.

Rapport 26 : Ajustement réglementaire des indices de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 82 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, du rapport n° 26.

Rapport 27 : Evolution du tableau des effectifs 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27.

Rapport 28 : Convention avec le CDG64 pour la désignation d'un agent chargé d'une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 28.

Rapport 29 : Approbation d'une convention entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et le Syndicat mixte La Fibre 64 relative à l'octroi d'une avance remboursable.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 29.

Rapport 30 : Attribution d'un fonds de concours aux communes d'Arnos, Cescau, Salles-Mongiscard, Laà-Mondrans, Noguères, Parbayse, Sarpourenx.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 30.

Rapport 31 : Vote des taux d'imposition 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.

Rapport 32 : Fixation du taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 32.

Rapport 33 : Décision modificative n° 1 au budget annexe de la zone d'activités de Loupien 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 33.

Rapport 34 : Décision modificative n° 1 au budget principal 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 34.

Rapport 35 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 35.

Rapport 36 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe de la zone d'activités N'Haux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 36.

Rapport 37 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe de la zone d'activités Eurolacq 2.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 37.

Rapport 38 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe Déchets.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 38.

Rapport 39 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe de la zone d'activités La Geüle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 39.

Rapport 40 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe de la zone d'activités de Loupien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 40.

Rapport 41 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe Pays d'Art et d'Histoire.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 41.

Rapport 42 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 42.

Rapport 43 : Vote du compte administratif 2018 – budget principal.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 43.

Rapport 44 : Vote du compte administratif 2018 – budget annexe de la zone d'activités N'Haux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 44.

Rapport 45 : Vote du compte administratif 2018 – budget annexe de la zone d'activités Eurolacq 2.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 45.

Rapport 46 : Vote du compte administratif 2018 – budget annexe Déchets.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 46.

Rapport 47 : Vote du compte administratif 2018 – budget annexe de la zone d'activités La Geüle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 47.

Rapport 48 : Vote du compte administratif 2018 – budget annexe de la zone d'activités de Loupien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 48.

Rapport 49 : Vote du compte administratif 2018 – budget annexe Pays d'Art et d'Histoire.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 49.

Rapport 50 : Vote du compte administratif 2018 – budget annexe Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 50.

Rapport 51 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables au budget principal.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 51.

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE